

EDITO du MAIRE

Madame, Monsieur,
Chère Doyssacoise, Cher Doyssacois,

Faisant suite au nombre de plus en plus restreint de participants à l'après-midi « arbre de Noël » et aux difficultés pour les plus âgés de venir à un repas le soir, nous avons décidé de revoir cette festivité pour cette fin d'année 2023 et de proposer un déjeuner communal de la nouvelle année avec la galette des rois offerts par la commune le dimanche 7 janvier 2024.

Les membres du Conseil Municipal, du Comité des fêtes et moi-même avons vraiment été très heureux d'accueillir un grand nombre d'entre vous à ce tout premier déjeuner communal de la nouvelle année.

En 2023, nous avons pu concrétiser de nombreux projets permettant de maintenir notre commune comme un lieu de vie agréable et convivial.

- Entretien des bâtiments (Église, Mairie, Cimetière)
- Début de Rénovation du petit patrimoine
- Voirie praticable
- Embellissement de la place avec l'installation de grandes jardinières devant la mairie
- Déploiement en cours de la fibre numérique pour tous
- Tri et Archivage des documents de la commune (ce qui n'avait jamais été fait)
- Externalisation du serveur informatique pour sécuriser nos données communales
- Mise en place d'une nouvelle messagerie électronique (mairie@doissat.fr est notre nouvelle adresse courriel, l'adresse mairie.doissat@free.fr devant disparaître prochainement)

Plusieurs journées citoyennes ont également été organisées d'une part pour l'élagage autour des poteaux et des lignes téléphoniques qui vont supporter la fibre et d'autre part, pour un grand nettoyage des panneaux indicateurs situés sur notre territoire. Et j'en profite pour remercier tous les habitants de nos hameaux qui y ont participé ou qui nous ont aidé ponctuellement en cas de nécessité.

Pour leur assiduité, leurs critiques constructives, leur implication sur des sujets parfois complexes et techniques, leur temps passé à fleurir, construire, réparer et fabriquer sans aide extérieure à moindre coût, je remercie tous les Adjointes et les Conseillers Municipaux.

Pour sa détermination et son professionnalisme, je remercie notre secrétaire de mairie, Madame Catherine LACOSTE, qui permet à notre service public communal de fonctionner parfaitement tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes territoriales.

Suite page 2

LA GAZETTE DE DOISSAT

Janvier – Décembre

2023

SOMMAIRE

Edito	1
Actualité mairie	3
Cérémonie	6
Repas estival	7
Vide grenier	8
Comice forestier	9
Repas "galette des rois"	13
Voirie	14
Le coin des associations	16
CR conseils municipaux	17
Site de la mairie	34

Publication : Mairie de DOISSAT
Tirage : 35 exemplaires papier
60 digitalisés
Réalisation : MB - BL

Pour leur implication dans l'animation de la commune, je remercie sincèrement tous les membres et bénévoles du Comité des Fêtes, de l'atelier « Coup de Coudre » et de l'association « Les Chevaliers de Geoffroy ». Le vide-grenier du printemps, le repas estival et « la Journée Forestière » de septembre ont eu un grand succès, ce dernier bien au-delà des limites de notre territoire.

Pour l'assistance et les services à nos concitoyens (France Services, CIAS, etc.), leur intervention et les travaux sur la commune, je remercie la Communauté de Communes et toutes ses équipes aux compétences multiples. Nous sommes intégrés et liés par de nombreux services à la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CCVDFB). Les Adjointes, les Conseillers et moi-même participons du mieux que nous le pouvons à la définition des grandes politiques, mobilités, logement, développement économique territorial, transition énergétique, école, qui n'ont vraiment de sens qu'à l'échelle de notre territoire intercommunal.

Poursuivre notre attractivité et celui du territoire de CCVDFB, cela passe par un équilibre entre offre de services publics, de logements, implantation d'entreprises et construction ou optimisation d'équipements publics, tout en s'engageant plus en faveur de la transition écologique et énergétique impliquant de réfléchir aussi bien à nos modes constructifs qu'à l'occupation de l'espace.

Bien sûr, nous aurons encore des opérations d'aménagement mais il nous faudra faire preuve de sobriété dans la consommation foncière.

Des réflexions sont en cours pour occuper au mieux les espaces libérés. Des travaux de réhabilitation seront nécessaires mais, je peux déjà vous dire que le contexte énergétique et économique nous incite fortement à privilégier les optimisations des surfaces existantes au lieu de construire des surfaces et des bâtiments neufs (le prochain PLUI en sera la preuve). Évidemment, le maintien et l'augmentation de la population oblige à proposer sur le territoire des commerces et équipements publics de proximité.

N'hésitez pas à consulter le projet de territoire publié il y a quelques semaines sur le site internet de la ComCom.

Les prix très élevés de l'énergie, en particulier de l'électricité, nous poussent à en développer la production et l'autoconsommation. Ainsi, la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments publics et privés est très encouragée pour les pouvoirs publics. Celui de la mairie devrait en être équipé dès que possible. Nous allons prochainement définir des ZAEr (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables).

Nous communiquons avec vous régulièrement via divers outils accessibles librement par chacun : site Internet, Panneau Pocket, SMS, e-mailing, panneau d'affichage et la Gazette de Doissat. Nous pouvons également vous aider ou vous dépanner en mairie pour une déclaration en ligne, des conseils en bureautique (scan et/ou impression de documents, etc.).

Enfin, n'hésitez pas à nous questionner si besoin d'informations complémentaires ou d'éclaircissements sur certains sujets tels que la fibre, le PLUI, Panneau Pocket, etc.

Avec un petit peu de retard, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite à toutes et à tous

**Une très bonne santé et nos meilleurs vœux de
bonheur pour cette nouvelle année 2024**

ACTUALITÉ - MAIRIE

Afin d'amélioration la visibilité/lisibilité des panneaux indicateurs et routiers en place sur les routes de la commune, l'équipe du Conseil Municipal s'est motivée le 04 mars 2023 après-midi.

Scindés en plusieurs groupes armés de brosses/balais et autres outils, ils se sont disséminés le long des axes routiers : nettoyage (lavage et/ou débroussaillage), le cas échéant, mise à niveau des panneaux indicateurs. Tel a été le lot de cette belle après-midi de pré-printemps.



Un petit coup d'éponge, celui-ci n'est pas trop sale !

Sur les photos du bas on se rend compte de la rectification de niveaux de certains panneaux.

Légère modification mais plus agréable à l'œil !



Avant

Après

Cela n'a pas empêché quelques mois plus tard un tour de passe-passe.

Commune rurale, Doissat n'a pas été épargnée par le mouvement de contestation du monde agricole : "On marche sur la tête". Comme par enchantement, fin novembre les panneaux d'agglomération ont été dévissés, retournés et revissés.

Cela démontre bien que malgré notre ruralité nous vivons bien au rythme des événements nationaux.



Pour préparer la mise en place aérienne de la fibre optique sur le territoire de la commune l'élagage des voies communales bordées d'une ligne téléphonique était nécessaire.

Plutôt que de rappeler et d'imposer aux propriétaires leurs obligations d'élagage, la mairie a donc fait appel aux bonnes volontés. C'est ainsi que deux journées citoyennes furent organisées les 16 et 23 septembre 2023.

En réponse à l'appel, 15 personnes ont permis de dispatcher 2 équipes sur les voies communales, chacune équipée de moyens permettant l'éclaircissement des lignes au niveau du sol et en hauteur.



Les moyens "lourds" pour la hauteur, les moyens "légers" pour les parties basses.



Après l'effort, le réconfort autour d'un apéro et d'un repas bienvenu. Merci à Nathalie Yann et Mylène Lallier qui ont mis leur talent de cuisinière en œuvre pour le plaisir de toute la bande.



Tous apprécèrent ces deux journées qui furent l'occasion de se connaître, d'échanger et de s'apprécier : La cohésion au service de la commune.

ACTUALITÉ - MAIRIE

En début de printemps, la commission sur le fleurissement du bourg s'est mise d'accord pour la réalisation de 4 jardinières. La bonne volonté de Jean-Marie, Stéphane et Bruno ont permis de minimiser les coûts. La construction s'est déroulée sur plusieurs semaines pendant le mois de Mai.



Soudure, antirouille, lasurage, mise en place des lattes et du polyane ont phagocyté les journées libres du mois de Mai.



Travail achevé ! Ces 4 belles jardinières pourraient être dignes de Versailles.

Le 18 mai fut le rendez-vous pour la disposition au fronton de la mairie qui lui-même fut décapé, nettoyé pour l'occasion.

Vu le gabarit, de la main-d'œuvre supplémentaire était nécessaire.



Dans la foulée de cette installation et pour être prêt lors du vide-grenier des fleurs et diverses plantes embellissent le bourg et toutes les croix.

Devant le monument aux morts du village, les cérémonies du 8 Mai et 11 Novembre ont rassemblé quelques fidèles. Ces deux cérémonies du souvenir nous permettent d'honorer les citoyens de Doissat morts pour la France lors des deux guerres 1914 et 1945.



Départ du cortège de la mairie vers la stèle commémorative.

Dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts.



Cérémonies du recueillement avec la minute de silence, les sonneries militaires et les lectures de messages des différentes autorités.

Un apéritif offert par la mairie clôtura cette matinée du souvenir.



La collecte lors de ces 2 cérémonies a permis de reverser 100.00 euros de dons au profit de l'association "Bleuets de France". Le soutien de l'association "Bleuets de France" est possible également sur le site internet : <https://www.bleuetsdefrance.fr/>

Un peu d'histoire

Nous fêtons cette année le 100^{ème} anniversaire de la flamme du souvenir sous l'arc de triomphe à l'emplacement de la tombe du soldat inconnu à Paris.

C'est **Gabriel Boissy**, écrivain, journaliste et ancien combattant de 14-18 qui proposa un symbole mémoriel pour rappeler le sacrifice et le souvenir des soldats.

Sa proposition souleva un enthousiasme général et s'est ainsi qu' André Maginot, ministre de la guerre, alluma pour la première fois la flamme le 11 novembre 1923.



Gabriel Boissy

né le 26/02/1879 à Lonzac (19)
mort le 23/09/1949 à Biot (06)

REPAS ESTIVAL – JUILLET 2023

C'est le 31 juillet 2023 qu'eut lieu le repas estival du village. Un moment important et attendu. C'est un grand évènement dans le petit village que nous habitons. L'occasion de rencontres pour les habitants du village et les estivants en vacances.

A l'occasion de cette soirée votre participation à la tombola du "comptage à la noix" a permis de verser une cagnotte de 169 euros au bénéfice du regroupement scolaire de Saint Pompon.



Un repas de produits frais préparés et cuisinés. Tous les membres du comité des fêtes se sont mis à la tâche pour le plus grand plaisir de tous.



Au regard de la centaine d'âmes du village votre participation était importante cette année. 82 personnes de tous les hameaux ont répondu à l'invitation du comité. Votre présence nous donne cette volonté d'organisation pour l'animation de notre communauté.



La qualité musicale du groupe MUSIC-DUO a su créer une ambiance chaleureuse et entraînante. Cette soirée réussie s'est achevée par un bal populaire.

VIDE- GRENIER JUIN 2023

C'est le 4 juin 2023, qu'a été organisé le vide-grenier de Doissat. Une vingtaine d'exposant répartis dans le centre bourg ont permis à de nombreux badauds de chiner pour trouver la pépite rare. L'occasion aussi pour ces chineurs de déambuler à travers le centre bourg et d'apprécier son charme et sa tranquillité. Un point de restauration leur a permis de supporter la chaleur caniculaire de cette très belle journée pré-estivale.



JOURNÉE FORESTIÈRE – SEPT 2023

Organisée normalement tous les deux ans par l'association du Comice Agricole et Forestier du Sud Dordogne et du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) de la Nouvelle Aquitaine (antenne Dordogne), la Journée Forestière s'est déroulée cette année le 30 septembre 2023 sur la commune au lieu-dit "La Mothe Haute".



Investie dans ce projet en proposant le site, l'équipe municipale de Doissat a montré son engouement en participant à la mise en place de déviations, au fléchage, à la sécurité, au montage/démontage des chapiteaux, et à l'accueil des nombreux exposants.



Cette journée est entièrement dédiée aux professionnels de la filière bois. Ceux-ci ont eu l'opportunité de présenter le large éventail de leur profession par des :

- *Démonstrations en situations réelles*
- *Echanges entre les différentes filières, le public et le monde politico/économique*
- *Diverses animations traditionnelles et/ou innovantes autour du bois*

Ouverte au public, celui-ci a pu découvrir les métiers d'exploitation de la forêt et se faire une opinion sur :

- *L'évolution du travail en forêt avec les nouvelles techniques et la mécanisation*
- *La spécificité d'un secteur vital pour l'économie rurale*
- *Le bien fondé d'une gestion forestière (production, promenade ...)*

Cette journée fut une réussite tant sur le plan organisation que par la fréquentation du public venu nombreux. Plus de 300 repas traiteurs ont été servis lors du déjeuner. Près de 1000 personnes se sont déplacées pour rencontrer ou échanger avec les professionnels ou découvrir ce qu'est la forêt avec ses différentes essences et les métiers s'y reportant.





Abattage de châtaigniers.

On comprend facilement les progrès de la modernisation dans le travail du bois. Gain de temps, de peine et une rentabilité améliorée.



Il existe différentes valorisations selon la qualité du bois abattu : Le broyage pour la fabrication de pellets et aussi le compressé, la scierie pour les plus belles grumes et bien entendu le bois de chauffage.

JOURNÉE FORESTIÈRE – SEPT 2023



Les métiers de la forêt sont nombreux. Cette journée de découverte fut l'occasion de voir dans les règles de l'art les méthodes d'élagage et de bucheronnage.



Les plantations et le nettoyage de la forêt actuelle font parties des obligations de gestion afin de transmettre celle-ci aux générations futures.



Visualisation de quelques engins d'entretien de la forêt.

Plants pour la forêt du futur

JOURNÉE FORESTIÈRE – SEPT 2023

S'adressant à tout public aussi bien professionnel que néophyte, le stand pédagogique dit des "essences forestières" s'est distingué par sa présentation de coupes de bois. Une très belle initiative qui a plu au plus grand nombre.



La création d'un parcours forestier fut l'occasion de découvrir certaines de ces essences dans leur milieu naturel.



DECORATION

La valorisation de la forêt génère des filières économiques importantes que ce soit pour les petits ou grands industriels du bois (ameublement, construction et surtout chauffage) mais aussi pour l'artisanat local.

SAPIN



GALETTE des ROIS – JANV 2024

L'année 2023 ne s'est pas achevée comme de coutume. En effet, comme l'a souligné le maire Bruno Lallier dans son discours de présentation des vœux le 7 janvier 2024, trop peu nombreux étaient les participants, petits et grands, à l'après-midi "arbre de Noël" et au repas traditionnel de fin d'année qui présentait des difficultés aux plus anciens.

Malgré tout, le maire et le conseil municipal ont voulu maintenir un moment de convivialité et de rapprochement en proposant le repas "Galette des rois" le 07 janvier 2024. Le Comité des fêtes s'est associé à cette initiative en offrant à chacun des invités un sachet "assortiment biscuits du Périgord".



Allocution et présentation des vœux devant un auditoire attentif.

Pendant et en fin de repas, les convives ont pu échanger avec Mr le maire lors de questions/réponses.



ACTUALITÉ - VOIRIE

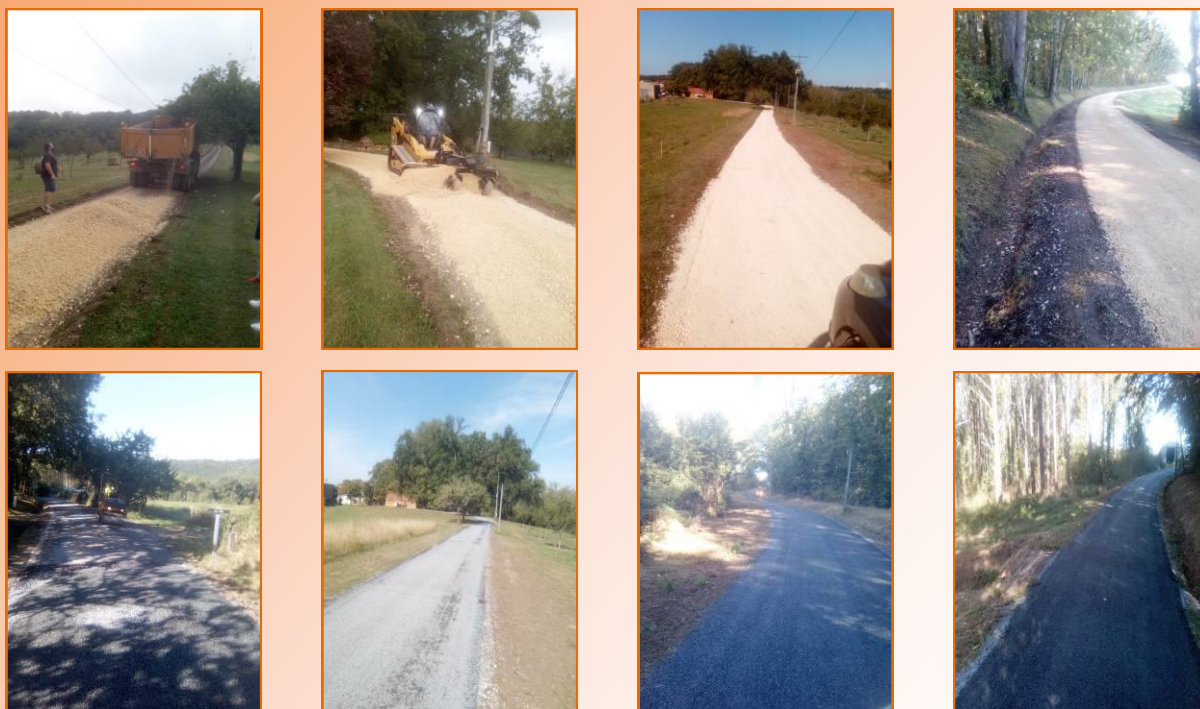
Le recensement de l'état de la voirie communale en 2020 pointait de fortes dégradations sur certains chemins menant en différents hameaux. Une première tranche de travaux a été exécutée dans le 2^{ème} semestre 2022. L'année 2023 a vu la programmation et l'exécution de la 2^{ème} tranche de travaux. Elle concernait la totalité de la "route d'Empié".

Après les vacances d'été la société "CYPRIOTE", déjà à l'œuvre pour la 1^{ère} tranche, s'est mobilisée pour ces travaux de réfections.



Très dégradée par le temps aujourd'hui, cette route d'une longueur de 1.5 kms qui fut réhabilitée pour la première fois en 1949 méritait bien un coup de jeune.

Décapage de la chaussée, nivelage des bas-côtés et busage au lieu-dit "le Sol" permettront l'empierrement et le compactage du calcaire.



La pose de l'ensemble grave-émulsion, liant, bicouche gravillonnaire et finition gravillon fin va permettre l'utilisation plus agréable de cet axe pour les futures années.

L'entretien des routes, c'est aussi parfois des travaux de moindre importance. Ce fut le cas sur la route blanche (Magot – Pont Lestang) où il existait des déformations dues aux racines des arbres qui ne respectent pas les passages piétons.

La dernière semaine du mois d'août, une équipe de la ComCom a procédé à une réfection en 9 points de la chaussée.



Rabotage/décaissage



Empierrage/Compactage du calcaire



Mise en place d'une couche "enrobé à froid" et compactage



Quelques taches sur la chaussée pour un meilleur confort de conduite

LE COIN DES ASSOCIATIONS




Notre atelier « Coup de Coudre » se tient toujours le jeudi de 14h30 à 18h00 dans la salle de la mairie de DOISSAT.

Le groupe s'est étoffé avec l'arrivée de nouveaux membres.

Il reste ouvert à toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre pour partager des moments de convivialités autour d'une tasse de thé et d'échanges de techniques diverses et variées.





Coup de Coudre à Doissat !!!

* Ateliers « Travaux d'Aiguilles »

Le Comité des Fêtes de Doissat vous propose des ateliers « Travaux d'aiguilles » dont le thème principal est consacré au Patchwork appliqué (mais d'autres se présentent sans problème au gré des envies du moment).


Ils se déroulent dans la salle communale des fêtes de la Mairie de Doissat (Le Bourg)

le jeudi de 14 à 18 heures.

Inscriptions auprès de Claudine Pisko - Courriel: pisko.claudine@orange.fr / Tel. 07 85 95 71 41

N'hésitez pas à partager et diffuser ces informations autour de vous.

À très bientôt avec votre dé à coudre.



Atelier proposé par l'APARD - Comité des Fêtes de Doissat

MAIRIE DE DOISSAT 24170
CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 10 février 2023

Ouverture de la séance à 18h04 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Francis RINGENBACH, Michel DUMAS, Alain WINGDICH.

Absent Excusé : Frédéric LASSIGNARDIE
M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1 Décembre 2022

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1- Délibérations

Délibération pour la Convention 2023 avec la S.P.A. de Bergerac

Comme chaque année, la commune doit renouveler sa convention de fourrière. Son rôle est d'assurer la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux en divagation. Cette année l'indemnité est fixée à 0.90€ par habitant (0.85€ en 2022).

Approbation du conseil à l'unanimité

Délibération concernant la Convention sur les prestations techniques de la CCVDFB pour 2023-2026

Une convention « à titre d'essai » existant déjà pour la période 2021-2022, nous avons déjà largement utilisé les services techniques de la CCVDFB ainsi que leur système de facturation bien détaillé en heures, en matériels utilisés et par type de prestation.

Cette nouvelle convention 2023-2026 a toujours pour but de pouvoir bénéficier de prestations réalisées par le personnel et le matériel de la CCVDFB selon la demande d'intervention formulée par la commune quand elle en estimera le besoin.

Elle présente la nature et les coûts des prestations pouvant être réalisés par CCVDFB. A noter que les tarifs sont sans augmentation et qu'il sera possible d'en sortir si besoin chaque année jusqu'à un mois avant la tacite reconduction annuelle.

La commune a la possibilité de demander des devis pour des prestations qui ne seraient pas comprises dans la convention (petite maçonnerie, etc.).

Le Maire demande l'accord au Conseil pour signer cette convention 2023-2026.

Approbation du Conseil à l'unanimité

2- Réserves Incendie SDIS sur les secteurs de Babiote et du Mitanet

Deux nouvelles réserves incendie au service et à la demande du SDIS sont en cours d'études : Une au « Mitanet », sous forme d'un point d'eau existant mais dont l'accès est à aménager et une autre à « Babiote ». L'emplacement de cette dernière reste à définir afin de pouvoir réaliser les travaux pour accueillir une réserve souple d'une capacité de 120m³.

Trois devis sont étudiés avant de finaliser l'achat d'une réserve incendie souple.

3- Convocation de la commission communale des impôts directs (CCID)

Les membres de la CCID seront convoqués le 25 mars à 11h30.

La commission évalue les propriétés bâties et non bâties, elle formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.

Elle participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties et de la valeur locative des propriétés bâties.

4- P.L.U.I.

Redémarrage des réunions en mars 2023 mais un retard important est déjà pris, le PLUI ne devant pas être publié avant fin 2024.

Projet de la mise en place d'un bureau pour instruire les demandes d'urbanisme (PC, DP, CU, etc.) au niveau de la communauté de communes au 01/01/2024, bureau qui ne concernera pas malheureusement dans un 1^{er} temps notre commune. En effet, en l'absence d'un plan communal, nous restons sous le sévère règlement national de l'urbanisme (RNU) jusqu'à la publication du P.L.U.I. et seul le bureau de la DDT24 continuera à instruire nos demandes communales. Les prochaines demandes vont donc rester compliquées voire impossibles pour une construction neuve tant que le P.L.U.I. n'est pas en place.

5- Divers**- Petit Patrimoine**

Lionel BOISSY et Robert DAURIAT ont réalisé un état des lieux sur le terrain du petit patrimoine de la commune (fontaines, lavoirs, croix...). Leur présentation est agrémentée de photographies et des actions à réaliser pour chaque ouvrage.

Une priorisation des travaux sera établie en fonction de l'état de l'ouvrage (demande de devis auprès de la ComCom).

- Nettoyage Façade Mairie (côté cuisine et parking)

Un devis va être demandé à la Société Drône Intec pour la pulvérisation d'un produit nettoyant concernant les façades noircies du bâtiment communal.

Par ailleurs, une idée est en train de germer pour la réalisation d'une fresque sur le pignon de la cuisine.

Journées d'actions à programmer :

- Nettoyage des panneaux des lieux-dits.
- Lasure des portes de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H02.

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE DOISSAT 24170
CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 10 mars 2023

Ouverture de la séance à 18h05 par M. Bruno LALLIER, Maire.

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD
Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Francis RINGENBACH, Michel DUMAS, Alain WINGDICH.

Absent Excusé : Frédéric LASSIGNARDIE (appelé en urgence lors de son astreinte)

Absent Excusé avec procuration : Stéphane LACOSTE a donné procuration à Jean Marie GILET.

Jean Marie GILET est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1- Délibérations

- Délibération pour la Convention CCVDFB Voirie 2023-2026

La communauté de commune a institué un groupement de commande pour les travaux d'entretien de voirie. Ce groupement a pour but d'optimiser les procédures de passation de marché public et de réaliser des économies d'échelle concernant les prestations des entreprises prestataires.

La commune de Doissat peut donc adhérer pour la durée de la convention 2023-2026 au groupement de commande TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE de la CCVDFB.

Jean Marie GILET est nommé représentant de la commune de DOISSAT au groupement de commande

Vote à l'unanimité.

- Délibération modification des statuts de l'ATD24

L'ATD24 apporte aux collectivités territoriales et aux EPCI une assistance d'ordre technique, juridique et financière dans de nombreux domaines (aménagement, eau, assainissement, numérique, etc.)

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Novembre 2022 les statuts de l'ATD24 ont été modifiés.

Le Conseil Municipal de Doissat approuve les statuts de l'Agence Technique Départementale 24 à l'unanimité

- Délibération assurance missions des élus et agents

Le projet d'assurance Mission Collaborateurs proposé par Groupama (pour un montant de 276.27 € TTC par an) permet de couvrir en tout risque et sans franchise les véhicules personnels des agents et élus dans le cadre des missions confiés par la commune.

Vote à l'unanimité pour la souscription à cette assurance.

2- RIFSEEP

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il va procéder par arrêté à une augmentation de 7% pour l'année 2023 du RIFSEEP (régime d'indemnisation de la fonction publique) de la secrétaire de mairie.

3- DIVERS

- **FOND VERT**

Monsieur le Maire fait une présentation du nouveau Fond Vert. C'est un dispositif pour aider les collectivités à renforcer les performances environnementales des équipements (notamment les performances énergétiques des bâtiments). Publié bien trop tardivement fin février pour un dépôt des dossiers au plus tard le 31 mars, nous nous positionnerons sur la période 2023- 2024 si ce dispositif peut avoir de l'intérêt pour la commune.

- **FPIC** Fond de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.

Monsieur le Maire fait une présentation du FPIC. Ce fond est actuellement partagé à parts égales entre la Communauté de Communes et les communes. Comme tenu des difficultés pour équilibrer son budget 2023, lors du prochain Conseil Communautaire, il sera demandé aux communes d'accepter exceptionnellement pour l'année 2023 que la CCVDFB perçoive 100% du FPIC. Pour 2023, cela représente environ 1.370 euros en moins dans les recettes communales pour Doissat et environ 120.000 euros pour l'ensemble des communes. Après échanges sur les tenants et les aboutissants, le Conseil donne un avis favorable pour que la commune abandonne exceptionnellement sa part de FPIC pour l'année 2023 au profit de la CCVDFB.

- **SMD3**

Deux habitants de la commune ont été tiré au sort en tant que membres de la commission citoyenne mis en place par le SMD3 pour établir un relai avec les usagers. Il s'agit de Lionel Boissy et Michel Dumas qui s'étaient portés candidat.

- **Travaux**

Dans le but de l'établissement du budget 2023, une tournée de terrain a été réalisée par Jean Marie Gilet et Maïty Degorre, responsable des services techniques de la COM-COM), afin de chiffrer les travaux envisagés pour cette année. Il s'agit des travaux de :

- reprise de crépis à la mairie, muret en pierre en bas de la mairie, restauration des escaliers extérieurs, etc.
- entretien sur lavoirs et fontaines.
- sur la voirie : effacement des racines route Blanche et réfection totale de la route du Pigeonnier entre Empié et Combenègre.

Bruno Lallier remercie l'équipe municipale pour l'après-midi du samedi 4 Mars consacré au nettoyage, l'entretien des panneaux de signalisation et la pose d'autocollants « impasse » sur le territoire communal.

4- Commissions

- **SIVOM** Commission des transports scolaires (Lionel Boissy et Alain Wingdich)

La problématique majeure porte sur le respect du port du gilet jaune par les élèves qu'il est difficile de faire respecter.

- **Commission patrimoine de la CCVDFB** (Claudine Pisko et Michael Boulard)

Une visite des bâtiments qui sont à la charge de la Communauté de Commune est prévue le 18 avril pour les membres de la commission afin d'apprécier les travaux d'entretien à venir.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au samedi 8 avril 2023 à 17h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55.

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE DOISSAT 24170
CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 8 Avril 2023

Ouverture de la séance à 17h01 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Frédéric LASSIGNARDIE, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE.

Absent avec procuration : Francis RINGENBACH a donné procuration à M. DAURIAT Robert
M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR**Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mars 2023**

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février 2023

Le compte rendu du conseil du 10 février 2023 est approuvé à l'unanimité

À l'aide de son accès en ligne aux comptes financiers (grand livre comptable) de la commune, le Maire, répond aux questions du Conseil sur le contenu de certains comptes, détaille les recettes et les dépenses en fonctionnement et en investissement pour l'année 2022 et présente le résultat dans ce tableau de synthèse (le détail des chapitres sera disponible sur le site internet (doissat.fr) et l'application Panneau Pocket de la commune.

Compte administratif

Budget général CA 2022		Dépenses	Recettes	Soldes
Exécution	Fonctionnement	79200.69	115093.07	35892.38
	Investissement	47043.32	20002.11	-27041.21
Reports	Fonctionnement	0.00	87774.77	87774.77
	Investissement	16162.11	0.00	-16162.11
Total		142 406.12	222 869.95	80 463.83
Résultat global	Fonctionnement	79 200.69	202 867.84	123 667.15
	Investissement	63 205.43	20 002.11	-43 203.32
Résultat cumulé	Fonctionnement	79 200.69	202 867.84	123 667.15
	Investissement	63 205.43	20 002.11	-43 203.32
	Total cumulé	142 406.12	222 869.95	80 463.83

Calcul des reports	
Solde de l'exécution cumulé d'investissement	43 203.32
Besoin de financement	43 203.32

Proposition de report	
IR - Cpte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	43 203.32
FR - Cpte 002 Excédents de fonctionnements reportés	80 463.83
IR - Cpte 001 Excédents d'investissements reportés	0.00
ID - Cpte 001 Déficit d'investissements reportés	-43 203.32

Approbation du Compte Administratif 2022

À la suite de sa présentation, le Maire, M. Bruno LALLIER, sort de la salle et M. Robert DAURIAT, doyen du Conseil Municipal, procède au vote.

Le Conseil vote à l'unanimité (10 voix) l'approbation du Compte Administratif 2022.

Approbation du Compte de Gestion 2022

En présence du Maire, M. Bruno LALLIER, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du Compte de Gestion (11 voix).

Affectation des Résultats d'Exercice 2022

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	+35 892,38€
Résultats antérieurs reportés	+87 774,77€
Résultats à affecter	+123 667,15€

Solde d'exécution de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	-27 041,21€
Résultats antérieurs reportés	-16 162,11€
Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001 Déficit)	-43 203,32€

Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00€
Besoin en financement	43 203,32€

Report en fonctionnement R002	+80 463,83€
--------------------------------------	--------------------

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2023, les membres du Conseil Municipal décident de reporter sur l'exercice 2023 :

- **Au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 43 203,32€**
- **Au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté) la somme 80 463,83€**
- **Au compte D001 (Déficit d'investissement reporté) la somme de 43203,32**

Vote à l'unanimité pour l'approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2022 (11 voix)

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Le Conseil Municipal souhaite maintenir le taux des taxes pour l'année 2023 à l'identique que celles de 2022 :

Taxe Foncière :	31,21%
Taxe Foncière (non bâti) :	32,89%
Taxe d'habitation :	7,05%
CFE :	12,10%

A noter que la taxe d'habitation 2023 ne s'applique désormais qu'aux maisons secondaires.

Approbation du Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif établi pour l'année 2023 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépense et recette : **177 111,00€**

Section d'investissement

Dépense et recette **114 303.82€**

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité (11 voix)

Passage à la nomenclature M57, mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Doissat est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet d'obtenir plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Vote à l'unanimité (11 voix)

Formation des élus

Le Maire et le Cabinet Stratégies Locales proposent une demi-journée de formation à tous les élus du Conseil : il s'agit d'une « Démarche d'accompagnement dans l'analyse de ses dynamiques de projets et d'investissements sur le territoire afin de conduire la mise en place d'actions nouvelles dans la commune.

À noter que le coût de cette formation est prise en charge par le Droit Individuel à la Formation des Élus (DIF.E).

Un dossier de synthèse sera remis à l'issue de cette démarche.

Au moins 8 conseillers sont d'accord pour participer à cette formation qui devrait se tenir le vendredi 16 juin 2023 après-midi.

Rapport d'activité de la CCVDFB 2021.

Le rapport 2021 de la CCVDFB sous forme papier est consultable en Mairie mais également sur le site internet de la commune (doissat.fr) et l'application Panneau Pocket.

Le rapport 2022 devrait être publié prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE DE DOISSAT
24170**

CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la Séance du 7 Juillet 2023

Ouverture de la séance à 18h02 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Francis RINGENBACH, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE.

Excusés : Frédéric LASSIGNARDIE, Lionel BOISSY (arrivée tardive suite empêchement de dernière minute).

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2023

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR**Délibération Subvention Lycée Pré de Cordy**

Afin de financer un voyage pédagogique d'une élève de la commune, le lycée Pré de Cordy sollicite une subvention de la commune.

Monsieur le Maire propose la somme de 50,00 € qui est approuvée à l'unanimité (9 voix Pour)

Délibération Facture Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes APARD ayant acheté des matériaux et produits pour la réalisation des jardinières communales désormais installées devant la mairie, celui-ci a facturé la commune pour un montant de 213,60 € TTC. A la demande de la Trésorerie, il est néanmoins nécessaire qu'une délibération soit prise pour permettre à la commune de régler la facture au Comité des Fêtes.

Le Conseil vote cette délibération à l'unanimité.

Délibération pour la Non-augmentation des loyers des logements communaux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les loyers des logements communaux cette année.

Le Conseil vote cette délibération à l'unanimité

Délibération Ratios**DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le

taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Vu la saisine du Comité Technique en date du 16 juin 2023

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO "PROMUS/PROMOUVABLES" (%)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal 1 ^{ème} classe	100 %

Vote à l'unanimité

Délibération Suppression et Création de poste

Pour donner suite à son examen réussi brillamment par la secrétaire de mairie, il est nécessaire de

- Supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (9h/35h)
- Créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (9h/35h)

Le conseil vote cette délibération à l'unanimité

Divers

Office 365 et Bureau Virtuel

A la demande du maire, l'Agence Technique Départementale (ATD24) propose deux services hébergés permettant à la secrétaire et à un élu d'accéder à tous les programmes, logiciels et toutes les données de la commune soit sur place en mairie soit en télétravail.

L'offre comprend :

- Office 365 qui permet de disposer des outils de bureautique et de messagerie constamment mis à jour.
- Le Bureau Virtuel (BV) hébergé dans un data center localisé en France garantissant une sécurité renforcée et la sauvegarde de toutes les données. L'accès à ce BV sous Citrix se faisant depuis un simple PC, une tablette ou même un smartphone.

Le coût des licences pour un agent et un élu est de 1.020,50€ TTC par an.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Repas Estival 2023

Le Comité des Fêtes APARD de Doissat organise son Repas Estival annuel le dimanche 30 juillet 2023. Environ 80 personnes y sont attendues.

LA JOURNEE FORESTIÈRE

La 14^{ème} journée forestière organisée par le Comice Agricole Sud-Périgord de Belvès aura lieu le samedi 30 septembre 2023 à Doissat au croisement de la route du Lot et de l'impasse de Lamothe Haute au lieu-dit « La Mothe-Haute ».

La Commune et le Comité des Fêtes sont pleinement mobilisés pour aider et faire de cette nouvelle édition une réussite.

Élagage et fibre optique

Monsieur le Maire présente les cartes du cheminement du réseau fibré sur notre territoire ainsi que l'avancée des travaux par secteurs.

Un rendez-vous sur le terrain avec Mr BROC de la société NGE (entreprise qui installe la fibre localement) a permis de mettre en évidence les zones à élaguer avant l'installation de la fibre optique majoritairement en aérien sur les poteaux téléphoniques actuels.

Journées Citoyennes d'Élagage

Environ deux journées citoyennes d'élagage seront proposées courant septembre/octobre aux bénévoles et aux propriétaires dont les parcelles en bordure des lignes téléphoniques actuelles seront au minimum un peu à élaguer. En mutualisant les bras volontaires et les machines, les coûts seront ainsi réduits.

Attention, il s'agira d'un léger élagage permettant juste d'installer la fibre mais celui-ci ne pourra se substituer à l'élagage réglementaire et obligatoire que tout propriétaire doit réaliser régulièrement. Un courrier en ce sens sera envoyé prochainement aux propriétaires concernés.

Réunion SMDE24 – SIAEP SUD-PERIGORD

M. Michael BOULARD fait au Conseil un résumé de la dernière réunion du SIAEP SUD-PERIGORD qui gère l'eau potable sur notre secteur.

La rapport annuel 2022 du SIAEP SUD-PERIGORD va être distribué dans les jours à venir. Il sera disponible sur le site de la commune (doissat.fr), diffusé sur PanneauPocket et un exemplaire papier consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

**MAIRIE DE DOISSAT
24170****CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 06 Octobre 2023**

Ouverture de la séance à 18h05 par M. Bruno LALLIER, Maire.

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Francis RINGENBACH, Alain WINGDICH.

Absents avec procuration :

Stéphane LACOSTE a donné procuration à Jean Marie GILET
Frédéric LASSIGNARDIE a donné procuration à Alain WINGDICH
Michel DUMAS a donné procuration à Lionel BOISSY.

Jean Marie GILET est nommé secrétaire de séance.

En préambule de la séance, le maire tient à remercier chaleureusement les très nombreuses personnes qui se sont mobilisées ces derniers mois en participant et/ou en réalisant les projets et événements communaux ci-dessous :

04 mars 2023 : une demi-journée citoyenne dédiée à la vérification et au nettoyage de tous les panneaux routiers et indicateurs installés sur la commune.

Sur plusieurs semaines, réalisation de 4 grandes et solides jardinières en fer et bois qui ont été installées le 18 mai 2023 en façade de la mairie. Dans la foulée, une équipe communale a procédé au fleurissement du Bourg et de toutes les croix.

04 juin 2023 : Vide Grenier du Comité des Fêtes avec une vingtaine d'exposants motivés et une bonne fréquentation.

30 juillet 2023 : Repas estival organisé par les bénévoles du Comité des Fêtes avec plus de 80 personnes présentes.

16 et 23 septembre 2023, journées citoyennes avec plus de 15 personnes réparties en plusieurs équipes pour élaguer les voies communales bordées d'une ligne téléphonique en vue de l'installation prochaine de la fibre optique. Sans oublier les 2 cuisinières qui avaient préparé une restauration complète et excellente pour la pause déjeuner.

Du 28 septembre au 3 octobre : mise en place puis démontage de la Journée Forestière (plusieurs chapiteaux, sanitaires, fléchages, déviation, sécurité, sonorisation, accueil de nombreux exposants de la filière bois, etc.).

30 septembre 2023 – Journée Forestière : Buvette, caisse, dressage des tables, service à l'assiette pour plus de 350 personnes puis nettoyage.

Et durant plusieurs semaines en amont, réunions d'organisation avec le Comice Agricole, mailing postal, campagne d'affichage, publication, demandes d'autorisation, invitation et relance des professionnels de la filière bois, etc.

UN GRAND MERCI A TOUTES ET TOUS !

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2023

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR**1- Délibérations****Délibération pour rétrocession d'une concession**

La municipalité a pris rapport avec la famille de Monsieur Jean Luc Besson qui était propriétaire d'une concession au cimetière de Doissat. Celui-ci ayant été finalement inhumé ailleurs, son frère confirme par courrier la rétrocession à titre gratuit de la concession concernée à la commune de Doissat. La commune prend acte de cette rétrocession et remet cette concession dans les emplacements disponibles du cimetière.

Vote à l'unanimité.

Délibération désignation d'un référent déontologique des élus locaux

La loi prévoit qu'à compter du 01 Juin 2023 chaque élu local doit être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Le Conseil municipal désigne le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG24) comme déontologue.

Il sera rémunéré 80 € par dossier si utilisation.

Approbation du Conseil à l'unanimité

Délibération Rapport annuel 2022 du SIAEP Sud-Périgord

Le Conseil prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable. Ce rapport est visualisable sur le site internet de la commune de Doissat, sur Panneau Pocket mais aussi consultable en version papier à la mairie.

Approbation du Conseil à l'unanimité

Délibération FPIC

Le Fond de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) est un fond partagé à parts égales entre les communes et les communautés de communes.

En raison des difficultés financières de notre Communauté de Commune Vallée Dordogne Foret Bessède, il a été demandé que les communes abandonnent exceptionnellement en 2023 leur part au profit de la CCVDFB (voir avis déjà favorable sur le compte rendu conseil municipal du 10 Mars 2023).

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour la commune de Doissat cela représente la somme de 1117 € en 2023.

Vote à l'unanimité

2- Désignation des délégués du Conseil pour la Commission de Contrôle des listes électorales.

Les délégués du Conseil municipal devant changer tous les 3 ans, sont désignés :

- au poste de titulaire : M. Francis RINGENBACH
- au poste de suppléant : M. Alain WINGDICH

3- DIVERS**Rapport d'activité 2022 de la CCVDFB**

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Commune Vallée Dordogne Forêt Bessède. Ce rapport est visualisable sur le site internet de la commune de Doissat, sur Panneau Pocket mais aussi consultable en version papier à la mairie.

Rapport annuel 2022 de la CCVDFB sur le prix et la qualité des Services d'Assainissement Collectif - SPAC

Même si elle n'est pas concernée directement par l'assainissement collectif, le Conseil prend acte de la présentation de ce rapport de la CCVDFB qui est visualisable sur le site internet de la commune de Doissat mais aussi consultable en version papier à la mairie.

Travaux :

Travaux terminés : Fauchage des routes et pistes

Effacement des racines sur la Route Blanche

Réfection totale route du Pigeonnier entre Combenègre et Empié

Mur en dessous la Mairie, crépis de la mairie

Élagage des lignes téléphoniques réalisés en journées citoyennes.

Travaux en cours : Travaux fontaine de la Sudrie

Escalier en dessous la mairie

En attente de devis :

Changement des menuiseries extérieures dans les appartements.

Peintures des menuiseries bois extérieures façade arrière côté Nord de la Mairie

Fêtes de Noël :

Devis pour le repas du samedi 16/12 reçu de la part de Mika (Y'Aplus K)

En attente d'autres devis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE DE DOISSAT
24170****CONSEIL MUNICIPAL
Compte Rendu de la Séance du 07 Décembre 2023**

Ouverture de la séance à 18h02 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Michel DUMAS.

Absents avec Procuration : Robert DAURIAT a donné procuration à Francis RINGENBACH
Michel DUMAS a procuration à Lionel BOISSY

Absents : Frédéric LASSIGNARDIE, Alain WINGDICH
M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 Octobre 2023**

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande l'approbation du conseil afin de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant l'adoption du budget primitif 2024

1- Délibérations**Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant l'adoption du budget primitif 2024**

Vote du Conseil à l'unanimité

Délibération pour l'adhésion au service instructeur unifié « Droit des sols, Publicité »

Ce nouveau service destiné à l'ensemble des communes membres des deux communautés de communes (Domme - Villefranche-du-Périgord et Vallée Dordogne - Forêt Bessède) sera porté par notre communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède.

Il sera chargé d'instruire, d'une part, les autorisations liées au droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme, etc.), mission accomplie actuellement par les services de l'État (DDT) et, d'autre part, les autorisations liées à la publicité.

Le transfert de compétences de l'Etat vers les EPCI sera effectif courant 2024 sauf pour les communes au RNU (Règlement National d'Urbanisme sans carte communale) dont fait partie Doissat, qui devront attendre la publication du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), probablement début 2025.

En matière de droit des sols, la création du service instructeur unifié ne s'accompagne d'aucun transfert de compétence de la part de la commune, le maire restant le signataire de tous les documents créateurs de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le projet de convention
- AUTORISE le maire à signer la convention pour la création d'un service instructeur unifié
- NE S'OPPOSE PAS au transfert de compétence « Police de Publicité » à la communauté de communes et DIT confier l'instruction des actes de publicité au service instructeur unifié.
- DIT confier l'instruction des Certificats d'Urbanisme informatifs (CUa) au service instructeur unifié.
- DESIGNNE parmi l'équipe municipale M. Francis RINGENBACH pour siéger au Comité de Suivi du service instructeur unifié, pour la durée du mandat en cours,
- DIT que la convention signée avec l'État pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sera dénoncée au moment de l'effectivité du service instructeur unifié.
- DIT que les crédits seront prévus au budget 2024 et suivants,
- DIT que la commune est ou sera assurée en responsabilité civile au titre de la compétence en matière d'instruction et de délivrance des actes et autorisations d'occupation des sols.

Approbation du conseil à l'unanimité

Délibération attribution de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret N°2023-1106 du 31 Octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire »

Le montant de cette prime est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 Juin 2023. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur cette période.

Le montant de la prime sera de : 180€ (9/35^{ème} de 700,00€)

Vote à l'unanimité

Délibération Approbation des statuts du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

Modifications des partenaires (Ajout de la commune d'Urval) et changement de trésorerie.

Vote à l'unanimité

Délibération pour le choix du fournisseur des fenêtres des logements

Deux devis ont été présentés aux membres du Conseil Municipal pour le changement de toutes les fenêtres de la façade arrière et de la porte d'accès aux logements locatifs de la mairie.

- Art et fenêtres 9939.56€ T.T.C
- Pascal VENTELOU 5145.60€ T.T.C

Le devis de l'Entreprise Ventelou a été retenu. Le montant des travaux étant de : 5145.60€ T.T.C

2- Divers**- PLUI - OAP**

Pour donner suite à sa présentation sur les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP) sectorielles proposés dans le cadre du PLUI pour la commune de DOISSAT, le Conseil souhaite que le Maire transmette et confirme son profond désaccord avec elles proposées par la cellule en charge de l'élaboration du PLUI au sein de la CCVDFB.

- Le dimanche 7 janvier 2024 se tiendra le 1^{er} déjeuner communal de la nouvelle année. Il remplace le dîner qui se tenait auparavant une semaine avant Noël. Il reste offert à tous les résidents sur réservation.

- ZAEnR (Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables). Forte incitation de l'État pour rechercher les possibilités d'implantation d'énergies renouvelables (par les collectivités et les privés). Sur notre commune, ce devrait être uniquement du photovoltaïque majoritairement en toiture.

- Archivage

L'archivage est terminé. Un compte-rendu a été établi ainsi qu'un index de classement des documents archivés. La version papier est déjà disponible en mairie et le sera prochainement en version numérique en ligne.

- Bureau Virtuel

Le Bureau Virtuel est en place et est opérationnel sur les serveurs de l'ATD. Il permet de travailler dans un environnement sécurisé, il permet de télétravailler si besoin de n'importe où, il permet une protection et sauvegarde de toutes les données et échanges numériques de la mairie.

Une nouvelle adresse courriel de contact de la mairie a été créée pour l'occasion : mairie@doissat.fr.

Attention : l'adresse courriel mairie.doissat@free.fr va disparaître prochainement et ne sera donc plus utilisable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15



Le site officiel de la commune

Quotidiennement mis à jour, retrouvez sur le site www.doissat.fr, sous diverses rubriques, les rapports détaillés, les comptes rendus, les informations importantes de la commune mais aussi des syndicats, des commissions et de la ComCom qui sont bien trop volumineux pour être repris dans La Gazette ou affichés.

Commune de Doissat

À votre service

Mairie de Doissat
80 place des Fêtes
24170 DOISSAT

Tel. 05 53 30 20 83

 courriel. mairie@doissat.fr

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **sans rendez-vous** le vendredi matin de 9h30 à 12h00.
 Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **sur rendez-vous** le mercredi matin de 9h30 à 12h00
 Vous pouvez aussi nous contacter et faire une demande par messagerie à l'adresse mairie@doissat.fr

Depuis le 01 janvier 2022, vous pouvez envoyer par messagerie votre demande d'autorisation d'urbanisme numérisée - permis de construire (PC), Demande préalable (DP) - sur cette adresse qui y est dédiée exclusivement autorisation-urbanisme@doissat.fr

Télécharger l'application communale "PanneauPocket" disponible pour Smartphones/tablettes/PC.
 Vous pourrez y retrouver en temps réel les principales informations communales telles que :

- **Le CR du Conseil Municipal**
- **La Gazette de Doissat**
- **Des Informations importantes**
- **Agenda des activités et des manifestations**
- **Des informations sur la commune**
- **Alertes**

Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie mairie@doissat.fr avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique et/ou à la Newsletter de la commune de Doissat ».

Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.

** Nous nous engageons à ne jamais utiliser ou divulguer votre adresse électronique en dehors des communications communales.